

Relevé de décisions du Conseil d'Institut du 10 décembre 2024 de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions CI 2024-12-10
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers, en date du 3 décembre 2024, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 10 décembre 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

En présentiel ou en visio :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant DU CAPEFE

Membres représentant l'université de Poitiers :

- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
- Mme Laëtitia BREGEON, Directrice école élémentaire Applications Jules Ferry Niort
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS

Étaient représentés :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des Sciences du Sport (par M. Denis ALAMARGOT)
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPE du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)

B) Membres invités :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- M. David BEYLOT, responsable du Master MEEF2 mention 2nd degré
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation
- Mme Christiane REVOLON-LALANGE, responsable du Master MEEF3 mention encadrement éducatif
- Mmes et Mrs les responsables des départements de formation ayant contribué au GT "Préparation CRPE"

Nombre de membres présents : 9 en présentiel / 3 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 12 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 4 à l'ouverture de séance

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 16

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
Approbation du procès-verbal du CI du 1 ^{er} octobre 2024		À l'unanimité
Point d'information : Retour sur la Journée Académique [J2] du 6 novembre 2024	La 2ème Journée Académique de l'INSPÉ [JA2] de l'année 2024/2025 s'est tenue le 6 novembre 2024 sur le site du campus des Valois (16 - La Couronne). - Matin : Communication d'informations générales - Après-midi : des ateliers de travail se sont tenus au sein des différents départements, ayant permis d'aborder différents thèmes : ▪ Atelier MEEF 1 – Accompagnement de stage et analyse de pratique ; ▪ Atelier MEEF 2 – Accompagnement de stage et analyse de pratique ; ▪ Atelier DU « Préparation CRPE » : réunion du groupe de travail sur les éléments de la maquette ; ▪ Atelier formation à et par la recherche (UE 5). Points d'agenda et questions soulevées : -MEEF1 et MEEF2 : Évolution du cadrage de l'évaluation de la soutenance du mémoire. L'orientation porte sur l'évaluation de la prestation à l'oral. -MEEF1 : ▪ Pondération de la note de stage en M1 UE4, S1 et S2 ; ▪ Présentation des livrets étudiants M1 et M2. -MEEF2 : ▪ Vers une harmonisation des évaluations de l'UE4 ; ▪ Présentation du livret du tuteur de stage du Master MEEF 2nd degré, 2ème année ;	Non concerné

	UE4 : EC liée à la conception et la mise en œuvre de son enseignement.	
Point d'information : Mise en œuvre des écrits sur table en contrôle terminal (MEEF1, MEEF4)	Le passage en contrôle terminal, pour certaines UE au sein de la maquette, qui avait été voté au cours de la précédente séance du Conseil d'Institut, a nécessité la mise en place d'une procédure administrative de cadrage du processus. Cette dernière met en application les dispositions de la charte des examens de l'Université de Poitiers.	Non concerné
Point d'information : Procédure de suivi de l'assiduité (MEEF et PEES)	Afin de clarifier le suivi de l'assiduité, garantir une gestion homogène d'un site INSPÉ à l'autre, et une équité de traitement entre les étudiants, une procédure a été mise en place. Elle a été communiquée auprès des étudiants, des formateurs, formatrices et des services concernés. Elle a été modulée pour s'adapter aux différents statuts des étudiants (STAR, PEES, etc.). Les composants principaux de ce cadrage sont présentés : - <i>Procédure</i> de suivi de l'assiduité en MEEF (4 mentions) (dont les étudiants en SOPA et SPA) - note de service ; - <i>Procédure</i> de suivi de l'assiduité en PEES et en MEEF M2 STAR - note de service ; - <i>Formulaire</i> révisé de demande d'autorisation préalable (PEES et MEEF M2 STAR) - nouvelle utilisation ; - <i>Dispositif</i> de contact et relance des étudiants, via des mails types - bienveillance, cas par cas, équité, limiter les absences non justifiées pour éviter les situations problématiques ensuite des étudiants ; - <i>Dématérialisation</i> progressive du suivi de l'assiduité dans les classes (déjà le cas sur les sites INSPÉ des campus des Valois et de Niort) ; - <i>Gestion informatisée</i> sous ADE des absences et justificatifs. Il a été rappelé que 7 situations ouvrent droit à une absence justifiée (raisons médicales, familiales, etc.). Pour les étudiants MEEF STAR, et les PEES, il y a également 4 situations supplémentaires d'autorisation d'absence. Une situation exceptionnelle peut donner lieu à une autorisation d'absence, à la discrétion du Directeur de l'INSPÉ.	Non concerné
Point d'information : Avancée de la rédaction des livrets étudiants et formateurs (tuteurs et référents de stage)	Un état d'avancée de la rédaction des livrets tuteurs et référents de stages, ainsi que des livrets étudiants, est présenté. Le livret à destination des étudiants de M1 MEEF 1 est en cours de relecture. Celui pour les étudiants de m2 est en cours de mise en page. L'objectif de ce travail est de parvenir à une harmonisation académique des pratiques (notamment avec La Rochelle Université, tout en distinguant les spécificités de chacun). Ce travail viendra alimenter l'évaluation de l'INSPÉ et du plan de formation qui sera portée par le HCERES (Haut Comité d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). S'agissant des livrets à destination des tuteurs et référents de stages, l'INSPÉ avait besoin de clarifier les attendus de leurs interventions.	Non concerné

	Il est à noter que le parcours MAGISTÈRE centralise toutes les informations liées aux tuteurs. Dans ce cadre, le travail conduit permettra une meilleure actualisation des données en temps réel sur la plateforme.	
Point d'information : Amélioration et renforcement des outils et matériels pédagogiques sur les sites INSPE (16, 79, 86) de l'Université de Poitiers	L'INSPE a mobilisé une partie de son budget de fonctionnement 2024 pour le financement de projets pédagogiques, liés à la maquette, ainsi que pour le rééquipement en matériels pédagogiques. Il est à noter que des dépenses d'investissement ont également été réalisées dans ce cadre, mais n'ont pas fait l'objet d'une présentation durant la séance en cours. Le montant de l'ensemble des demandes de projets/matériels pédagogiques financés s'élève à 18 424,56 euros, pour tous les 3 sites INSPE de l'Université de Poitiers (La Rochelle Université disposant de son propre budget). Au regard de certaines demandes soumises, il a été envisagé la mise en place d'une réflexion globale sur l'équipement des bureaux des formateurs et des personnels BIATSS, qui sera conduite au cours de l'année 2025.	Non concerné
Point d'information : Partenariat INSPE-EAFC-DSDEN : bref compte-rendu de la dernière réunion du 28 novembre 2024	Une réunion partenariale s'est tenue le 28 novembre 2024 à l'INSPE, réunissant les cadres des DSDEN, et de l'EAFC, ainsi que les référents INSPE du rectorat. Le relevé de discussions est en cours de relecture et sera prochainement adressé, pour validation, aux participants de la réunion. Les points de l'ordre du jour étaient les suivants : 1. <i>Mises en stage</i> : - Informations et formations tuteurs et référents de stage, - Recherche de berceaux de stage : pratiques diverses, - Informations administratives étudiants M2 SPA, - MEEF1 STAR/SPA - M2 - semaines massées. 2. <i>Formation des PEES</i> : - Point sur le modèle économique des PEES. - PEES 1D : retour des conseils de perfectionnement, PEES en renouvellement : procédure d'adaptation de la formation S'agissant des PEES, les échanges au cours de la réunion ont mis en évidence la nécessité d'harmoniser les contenus de formation. Une remise en question du modèle économique a été évoquée, et notamment l'impossibilité de binômes de PEES pour les mises en stage, du côté de la DSDEN. Dans ce cadre, il a été soulevé la nécessité d'analyser les contributions de chacun au titre du budget de projet. Il a été conclu qu'il faudrait que le Conseil des partenaires de l'INSPE discute des choix stratégiques et propose un arbitrage.	Non concerné
Formations : point d'information MEEF 2 – UE5 : se former par la recherche et construire son identité professionnelle	Durant la dernière séance du Conseil d'Institut, il a été voté un passage en contrôle terminal pour le MEEF2 2nd degré – UE5 "EC se former à et par la recherche". Des questions étaient restées en suspens, notamment l'EC "Spécificités disciplinaires" au S3. Cette UE devait-elle continuer à être évaluée ou non (dans la mesure où il n'y a plus d'obligation d'évaluation avec le passage en contrôle terminal) ? Un travail a été mené avec les co-responsables des parcours du MEEF2 2nd degré. Il a été convenu que cette évaluation va être retirée, dans la mesure où il y a d'autres évaluations prévues durant le semestre.	Non concerné

<u>Formations :</u> <u>évolution des</u> <u>maquettes</u> DU préparation CRPE - présentation de la maquette	La maquette du DU (Diplôme Universitaire) CRPE est présentée en séance, pour une mise en œuvre proposée pour l'année 2025/2026. Si cette maquette fait l'objet d'un vote favorable par le Conseil d'Institut, elle sera ensuite soumise à l'approbation de la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire). La mise en place du DU suppose un modèle économique viable, qui s'autofinance. Dans le cas présent, cela exigerait un nombre minimal de 40 inscriptions, pour parvenir à un budget à l'équilibre. Afin de disposer d'un vivier suffisant, le recrutement doit s'effectuer à une échelle nationale, voire internationale (et ne peut donc se limiter aux seuls anciens étudiants de l'INSPE de l'académie de Poitiers). Les modalités d'organisation de la formation et de la maquette sont présentées en séance : - <i>Modalités d'enseignement</i> : Distanciel, dans un premier temps, avec une partie en asynchrone, puis en co-modalité, dans un second temps (notamment pour la préparation des oraux) ; - <i>Public visé</i> : Titulaires d'un Master, ou candidats disposant des conditions d'accès au concours CRPE ; - <i>Coût prévisionnel de la formation</i> : 35 000 euros (50 000 euros si les modalités de rémunération des cours à distance sont intégrées au calcul) ; - <i>Recettes prévisionnelles de la formation</i> : 50 000 euros (sur une base de 40 étudiants inscrits, dont 14 en formation continue) ; - <i>Répartition de la formation entre temps synchrones et asynchrones</i> ; - <i>Maquette de formation</i> : 120h au total (60h par semestre et 2 UE correspondant à la préparation des épreuves admissibilité et des épreuves d'admission). - <i>Modalités d'évaluation</i> : sous la forme d'acquis de compétences et sans note (s'il y en a celles-ci étant simplement indicatives pour permettre aux étudiants de se situer par rapport aux épreuves de concours), avec validation si participation aux travaux. Il a été demandé qu'il soit précisé clairement dans le cadrage que le recours à la co-modalité resterait limité et assujéti à un équipement adéquat des salles. Une réserve est également émise concernant la volonté ou les possibilités de mobilisation des formateurs et formatrices sur cette formation, selon les départements.	Vote : 16 Pour 0 Contre 0 Abstention
---	--	--

<u>Formations :</u> <u>évolution des</u> <u>maquettes</u> MEEF2 - mutualisation avec PEES mi- temps PLC et MEEF2 TD UE4	Un ajustement de la maquette du master MEEF2 2nd degré est présenté, avec une proposition de passage des cours de l'UE4 de TP à TD, afin de pouvoir mutualiser les groupes MEEF et PEES, et limiter les heures d'enseignement (dans la mesure où la consommation des heures est encore 2 fois trop importante en PEES). Les éléments contextuels sont présentés. Il est indiqué que la dotation reçue pour la formation des PEES ne compense que partiellement les coûts de formation (un point économique sur la formation des PEES est présenté). Il existe un écart important entre les heures mises en œuvre et celles financées dans la formation PEES. En 2023/2024, cet écart s'élevait à 2 448h non financées, et s'est réduit à 1 613h, pour l'année 2024/2025. Au terme des échanges, le périmètre du vote est reclarifié. Il porte sur le passage de TP à TD de l'ensemble de la formation et des parcours, pour l'UE4 du master MEEF2 2nd degré.	Vote : 12 Pour 0 Contre 4 Abstentions
<u>Formations :</u> <u>évolution des</u> <u>maquettes</u> MEEF1/2/3 - harmonisation EC Recherche Documentaire	Il a été constaté que le volume horaire de l'EC recherche documentaire variait entre les 3 mentions MEEF (1, 2 et 3). L'objectif serait d'avoir le même nombre d'heures, avec un accompagnement et une méthodologie de travail identique, pour les étudiants issus des 3 mentions. Il est proposé de passer à 4h de recherche documentaire pour le S1, pour chacune des mentions. Les heures restantes dans la mention MEEF3 de l'EC au S2, S3 et du S4 (17h au total) sont ventilées dans une autre UE de la maquette, contribuant à la préparation du concours. Il est rappelé que le support auparavant dédié au poste d'enseignant documentaliste a été redéployé par l'Université, pour répondre à d'autres besoins de l'établissement.	Vote : 12 Pour 0 Contre 4 Abstentions
<u>Formations :</u> <u>évolution des</u> <u>maquettes</u> MEEF2/3 - mutualisation UE6	Il est proposé un alignement des heures de l'UE6/UE5 (langues vivantes) pour les mentions MEEF2 et MEEF3, à 18h par semestre, en vue d'une mutualisation des heures entre les deux mentions (en raison des petits effectifs de la mention MEEF3). -- M. Guilhem RIBAUT quitte la séance à 11h26, le nombre de votants en séance passe à 15 --	Vote : 15 Pour 0 Contre 0 Abstention Adopté à l'unanimité

Formations : évolution des maquettes MEEF3 - évolutions de la maquette	Un travail collaboratif avec les enseignants de la mention a été mené. Il en est ressorti la nécessité de fusionner certaines EC, pour augmenter le volume horaire, et permettre une plus grande liberté dans les pratiques pédagogiques. Il est proposé de remplacer certaines évaluations orales par des évaluations écrites, dans le but de se rapprocher des modalités d'évaluations du concours CPRE. Les modifications de répartition de la maquette entre les différentes années (M1 et M2), semestres et UE sont présentées en séance, et sont soumises au vote.	Vote : 12 Pour 0 Contre 3 Absentions
Questions diverses	Muriel CORET souhaite évoquer 2 sujets supplémentaires en séance. - <i>Le calendrier de l'élection partielle des représentants des étudiants et personnels siégeant au Conseil d'Institut :</i> L'élection est gérée au niveau central par la Direction des Affaires Juridiques. Aucun calendrier électoral n'a été communiqué pour le moment. Il est espéré que le processus soit lancé en début 2025. - <i>L'impact de la situation budgétaire de l'Université de Poitiers sur les demandes de recrutements au titre de la campagne d'emploi 2025 :</i> Il est précisé qu'il n'y aurait pas de gel de postes, mais plutôt une programmation pluriannuelle, avec des ouvertures de concours en différé, avec le recours à des supports de services partagés et à des agents contractuels. L'INSPE a réaffirmé la nécessité de création d'un poste PU supplémentaire, et d'un poste MCF en didactique des mathématiques.	Non concerné